

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
MONTREUIL SUR MER

CANTON
AUXI LE CHATEAU

Commune d'AIX-EN-ISSART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 16/02/2023

**Objet : Avis sur le parc éolien
des Magnolias à Boubers-les-
Hesmond**

Acte n°2023-01

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Procuration : 1

Votants : 10

Pour : 1

Contre : 7

Abstention : 2

Membres présents :

DEBAISIEUX Olivier, DUBOIS Franck,
LAFONTE Pierre, LEFORT Marie-
Christine, LEPRETRE Yann, NAUZERET
Béatrice, PRUDHOMME Valérie,
SOUDAIN Géraldine, WIDHEM
Catherine

Absents excusés : SOUFFRIN Alain,
VIELLIARD Alexis donne procuration à
Géraldine SOUDAIN

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAFONTE, suite à une convocation en date du 06/02/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Vu l'Arrêté Préfectoral n°DCPPAT-BICUPE-SIC-LP-N°2022-287 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SAS Eolienne des Magnolias, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien des Magnolias » sur le territoire de la commune de Boubers-Les-Hesmond.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaitre son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 20 février 2023.

Le parc éolien sera constitué de 4 éoliennes d'une hauteur de 178m en bout de pale et de 2 postes de livraison.

Monsieur le Maire, informe donc le Conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE

► D'émettre un avis **DEFAVORABLE** pour le projet du Parc éolien des Magnolias sur la commune de Boubers-les-Hesmond.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Aix-en-Issart, le 16/02/2023

Le Maire, Pierre LAFONTE



RF Montreuil sur mer
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/02/2023 062-216200188-20230216-DE_2023_001-DE